

L'homologation des chiens fâche les éleveurs

AGRICULTURE Depuis cette année, les chiens de protection doivent réussir un test standardisé sur le plan national pour être homologués. Un nombre important de chiens de la filière valaisanne testés ont échoué.

PAR SOPHIE DORSAZ

Au fond du val Ferret, Benoît Maillard a vécu un été particulier. En plus d'évoluer avec ses moutons dans un territoire où rôdent des loups, l'éleveur ne pouvait plus compter sur une indemnisation en cas d'attaque, ni sur un décompte des moutons prédatés pour justifier un éventuel tir du loup.



“Plusieurs points sont discutés avec la Confédération pour trouver une solution qui puisse être adaptée au terrain.”

CHRISTINE CAVALERA
RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES TROUPEAUX AU SEIN DU SERVICE DE L'AGRICULTURE

En cause, l'échec de ses deux chiens de protection au test standardisé imposé par la Confédération depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la chasse cette année. Pour comprendre la situation, il faut remonter à 2022. Face à la pénurie de chiens de protection mis à disposition par la filière Agridea, mandatée par la Confédération, le canton soutient l'association Arcadia, qui aide les éleveuses et les éleveurs à se procurer plus rapidement des chiens de protection.

43% des chiens de la filière valaisanne échouent

Selon plusieurs éleveurs valaisans, depuis cinq ans, la septantaine de chiens Arcadia dispersés sur les alpages du canton ont fait leurs preuves. Mais aujourd'hui, ils doivent être réévalués pour être homologués.

Président de l'association des éleveurs ovins et caprins du Valais romand, Claude Lattion devra faire passer ce test à deux de ses trois chiens début octobre. Une épreuve qui l'inquiète et pour cause. Lors de la session de printemps, 43% des chiens de la filière valaisanne évalués ont échoué, laissant les éleveurs démunis à quelques semaines de la saison d'alpage, à l'instar de Benoît Maillard.

L'examen dure 24 heures sur un terrain donné, non clôturé et inconnu du chien. Ce dernier y est amené avec cinq moutons qu'il connaît. Il est équipé d'un collier enregistrant sa position en direct. Après 24 heures de travail en totale autonomie, un



Le kangal et le berger des Carpates, les deux chiens que Claude Lattion s'est procurés via la filière valaisanne Arcadia en 2022, devront passer le test de la Confédération début octobre. DR

figurant s'approche des moutons, d'abord seul puis avec un chien.

Selon Agridea, organisme mandaté par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour réaliser les tests, l'objectif est de vérifier l'attachement au troupeau, le comportement de défense, la tolérance avec des personnes et des chiens étrangers, la conductibilité ainsi que la tolérance au stress.



Les chiens sont examinés sur un terrain qui n'est pas le leur, avec seulement cinq moutons, sans parc, ni berger. C'est une situation fictive, qui ne correspond pas à la réalité du terrain.”

JUSTINE JACQUEMART,
FONDATRICE D'ARCADIA,
ÉLEVEUSE ET ÉDUCATRICE CANINE

Si le président des éleveurs valaisans ne remet pas en cause l'utilité d'un test unique, il dénonce ses critères. Une critique relayée par la fondatrice d'Arcadia, Justine Jacquemart, éleveuse et éducatrice canine.

«Les chiens sont examinés sur un terrain qui n'est pas le leur, avec seulement cinq moutons, sans parc, ni berger. C'est une situation fictive, qui ne correspond pas à la réalité du terrain.» Elle assure que le comportement canin est trop complexe pour être réduit à un seul test standardisé ou à une distance du chien par rapport au troupeau.

Un des chiens de Benoît Maillard s'est tenu trop loin des moutons selon les critères du test. Le deuxième a mal réagi lorsqu'un parapluie a été brusquement ouvert à sa hauteur.

L'argument de l'objectivité selon Agridea

De son côté, l'Etat du Valais soutient les éleveuses et les éleveurs valaisans et relaie leurs préoccupations auprès de l'OFEV. «Plusieurs points sont discutés avec la Confédération pour trouver une solution qui puisse être adaptée au terrain», explique Christine Cavalera, responsable de la protection des troupeaux au sein du Service de l'agriculture. «Nous sommes d'accord sur la nécessité d'un test unique, avec les mêmes épreuves pour tous, mais nous demandons que cela soit réalisé sur les exploitations sur lesquelles les chiens travaillent. Cela ne re-



En évaluant les chiens sur leurs alpages, il n'est pas possible d'avoir un test uniforme. On se retrouverait avec un examen avec une grande part de subjectivité.”

ULRICH PFISTER,
COLLABORATEUR AGRIDEA ET
CORESPONSABLE DES TESTS DE L'OFEV

mettrait pas en cause l'équité de traitement sur le territoire national.»

Du côté d'Agridea, on avance l'argument de l'objectivité. «Le but n'est pas de tester une meute, mais les individus de manière séparée. Pour comparer les chiens, nous devons passer par une évaluation standardisée. En les évaluant sur leurs alpages, il n'est pas possible d'avoir un test uniforme. On se retrouverait avec un examen avec une grande part de subjectivité», souligne Ulrich Pfister, collaborateur Agridea et coresponsable des tests de l'OFEV.

Ce dernier ajoute que, depuis cette année, l'OFEV finance des cours préparatoires aidant les éleveurs et les chiens à se

préparer en vue de l'examen. «Mais ce cours aura un impact limité, avant tout sur la relation entre le chien et son troupeau, sur un chien de trois ans déjà formé», concède-t-il.

Au sein de l'OFEV, on dit ne voir «actuellement aucune nécessité de modifier la réglementation relative aux tests», préconisant un examen national afin que les chiens de protection de tout le pays possèdent les mêmes qualifications.

«La goutte d'eau qui fait déborder le vase»

Une autre critique qui émane des éleveurs valaisans est l'im-

mediateté de la procédure. «Il faudrait nous laisser deux à trois ans pour nous retourner et trouver de nouveaux chiens en cas d'échec», souffle Claude Lattion. Car si un chien est recalé après deux tentatives au test, il n'est plus considéré comme un moyen de protection reconnu et donc pas subventionné. «L'alpage n'est pas classé comme protégé au moyen de chiens et si d'autres



“Il faudrait nous laisser deux à trois ans pour nous retourner et trouver de nouveaux chiens en cas d'échec.”

CLAUDE LATTION
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS OVINS ET CAPRINS DU VALAIS ROMAND

mesures de protection ne sont pas mises en place, les moutons victimes du loup ne seront ni indemnisés, ni décomptés pour un éventuel tir du loup», selon Agridea. L'éleveur porte donc lui seul la responsabilité de l'animal non homologué.

«Franchement, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase», soupire Benoît Maillard. «On a dû prendre ces chiens contre notre gré à cause de la pression grandissante du loup. Les miens ont fait leurs preuves depuis quatre étés, sans aucun problème avec les touristes... Sans eux, je ne peux tout simplement pas faire mon travail!» Et Claude Lattion d'abonder dans ce sens: «Il est vraiment injustifié de les retirer prématûrement et laisser ainsi des troupeaux sans protection.»

Combien coûte un chien de protection?

Depuis cette année, il n'y a plus de filière nationale ou cantonale pour se procurer des chiens de protection. Les éleveurs peuvent eux-mêmes se procurer des chiots, où ils le veulent et à leurs frais. Selon Claude Lattion, le coût d'achat se situe autour des 1000 francs. Ensuite, dès leurs 18 mois, ces chiens doivent passer le test de la Confédération pour être homologués. Une fois l'examen réussi, l'éleveur touche une prime de 3500 francs par chien. A cela s'ajoute une subvention cantonale de 2000 francs par alpage protégé par des chiens et une somme de 100 francs par mois et par chien, financée par le canton et la Confédération.

Selon le président de l'association des éleveurs ovins et caprins du Valais romand, Claude Lattion, les frais de nourriture, de transport et de vétérinaire se montent à environ 200 francs par mois, soit plus de 2000 francs par an.